

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...



Bas les masques pour les écoliers de certaines académies mais la prudence reste de mise et le secondaire doit maintenir partout l'ensemble des mesures barrières... Le mardi 5 octobre était marqué simultanément par la « journée mondiale des enseignants » et le mouvement interprofessionnel. Tout un symbole ! Le thème de l'orientation est très présent cette semaine. Si la ministre du Travail poursuit son autosatisfecit sur la bonne forme de ses chiffres de l'apprentissage, les travaux de la DEPP alerte sur l'importance accrue du risque de décrochage des apprentis par rapport aux élèves qui suivent la formation initiale en LP. L'orientation vers la voie professionnelle apparaît également dans un rapport de l'Assemblée nationale qui, dans l'optique de promouvoir « l'entrepreneuriat », engage à valoriser l'image des formations professionnelles dès le début du collège comme voie de réussite et d'avenir dans le monde économique. Enfin, lors de la présentation d'un rapport de la mission d'information du Sénat, il a été regretté la persistance de l'idée d'une orientation par défaut vers les filières professionnelles, trop souvent déterminée par l'origine sociale de l'élève, sans reconnaître les possibilités de formations de qualité, ouvertes sur des perspectives de poursuite d'étude et de débouchés professionnelles qui s'offrent à tous nos élèves. Reconnaissance que le SNETAA-FO a toujours défendue pour les élèves et le travail des PLP !

➤ FRANCE INTER /

Article 1 : L'Éducation nationale par contrat, 28/09/21p.2

➤ TOUTEDUC /

Article 2 : Orientation et transfert de la médecine scolaire au programme du congrès des Régions de France, 01/10/21...p.2

Article 3 : CFA vs LP : un risque de décrochage plus important pour les apprentis, 29/09/21.....p.2

Article 4 : Entrepreneuriat : l'éducation populaire et les associations d'entrepreneurs pourraient travailler ensemble (rapport à S. El Haïry), 01/10/21p.2

Article 5 : Orientation : passer du "projet scélérat" à "la fabrique des possibles"..., 30/09/21p.3

Article 6 : Égalité des chances : refonder le tissu associatif, rendre obligatoires les heures consacrées à l'orientation au lycée... les mesures préconisées par la mission d'information au Sénat, 29/09/21.....p.3

Article 7 : Protocole sanitaire, salaires des enseignants, assassinat de S. Paty..., 28/09/21.....p.4

Article 8 : Un collectif propose de repenser notre système scolaire autour de la notion de curriculum, 27/09/21p.4

➤ AEF /

Article 9 : Les étudiants ont boudé le stage en responsabilité (Réseau des Inspé), 28/09/21.....p.5

➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

Article 10 : Une enquête sur la formation au métier enseignant, 28/09/21p.5

➤ ACTEURS PUBLICS /

Article 11 : Comment l'État veut s'emparer des données pour améliorer la gestion de ses RH, 01/10/21.....p.5

Article 12 : Sondage exclusif : les conditions de travail se sont dégradées depuis la crise, 21/09/21 p.5

➤ IPSOS /

Enquête réalisée pour le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, Opinion des néo bacheliers sur parcoursup, septembre 2021.....p.6

➤ PARUTIONS OFFICIELLES..... p.6



Article 1 : L'Éducation nationale par contrat, 28/09/21

Autonomie des établissements, projets contre financement... C'est le nouveau mode de fonctionnement dans l'EN et qui s'applique désormais à l'éducation prioritaire. Cette réforme est expérimentée depuis la rentrée dans les académies d'Aix-Marseille, Lille et Nantes.

Des écoles, des collèges et des LP qui ont toutes les caractéristiques des établissements défavorisés viennent d'obtenir des Contrats locaux d'accompagnement pour 3 ans, dans les trois académies où sont expérimentés ces nouveaux dispositifs. Ils ont dû présenter des projets innovants et taillés sur mesure, pour recevoir en échange des moyens financiers supplémentaires. **Ce dispositif est totalement différent des réseaux d'éducation prioritaire REP mais pourrait à terme les remplacer.** (...)



Article 2 : Orientation et transfert de la médecine scolaire au programme du congrès des Régions de France, 01/10/21

Élisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, a invité, à l'occasion du 17e Congrès de Régions de France, hier jeudi 30 septembre à Montpellier, les Régions (parce qu'elles ont hérité de la compétence orientation) à **travailler davantage sur l'image et l'orientation vers les métiers de l'industrie et de l'artisanat**. Un travail qui pourrait permettre, selon la ministre qui intervenait sur le débat consacré à la place des Régions pour préparer l'avenir, de répondre aux problèmes de recrutement auxquels ces secteurs font face, alors que l'on "n'a jamais autant embauché depuis 20 ans". **Pour la ministre, il faut aussi casser l'idée qu' "on se forme une fois pour toute", alors que tous les jeunes seront amenés à exercer plusieurs métiers dans leur carrière. Celle-ci a affirmé croire "à fond" en l'apprentissage, et ce notamment parce que "les entrées dans la vie professionnelle sont très difficiles"**. Le nombre d'apprentis, indique-t-elle, est passé de moins de 300 000 en 2017 à plus de 520 000 en 2020, et ce "malgré la crise". Elle estime qu'il faut davantage prendre en main la formation tout au long de la vie et l'accompagnement à celle-ci.

Pour François Bonneau, président de la Région Centre-Val de Loire, cette problématique ne peut néanmoins être réduite à un problème de conseil ou d'accompagnement, car il s'agit également d'un "problème du produit lui-même". Pour lui, "il faut aussi réfléchir à simplifier les choses et accepter l'idée d'une démarche progressive". (...)

Article 3 : CFA vs Lycées professionnels : un risque de décrochage plus important pour les apprentis, 29/09/21

Selon un "document de travail" de la DEPP (le service statistique de l'Éducation nationale), les "taux d'interruption" des parcours des apprentis en CFA sont supérieurs à ceux des élèves de la voie professionnelle qui visent un baccalauréat, il est sensiblement équivalent au niveau CAP. Il dépend des établissements, mais **le taux médian est de 41,2% pour les apprentis versus 36 % pour les lycéens qui préparent un baccalauréat, il est de 36 % vs 34,6 % pour les apprentis et élèves qui préparent un CAP**.

Article 4 : Entrepreneuriat : l'éducation populaire et les associations d'entrepreneurs pourraient travailler ensemble (rapport à S. El Haïry), 01/10/21

Près d'un lycéen professionnel sur deux déclare "**vouloir un jour créer ou reprendre une entreprise**" (baromètre CIC). Selon le cabinet de conseil KPAM, beaucoup de jeunes expriment "le souhait d'entreprendre au sens le plus large du terme, c'est-à-dire d'être acteurs de leur vie professionnelle et privée, pour leurs proches, pour la société et pour la planète. Ils donnent un sens

nouveau, propre à leur génération, à la réussite individuelle qui apparaît, pour eux, souvent éthique et associée à des valeurs collectives." François Pupponi, député et Emmanuel Amon, chef d'entreprise, partent de ce constat pour **"conduire une réflexion sur (le) thème de la sensibilisation à l'entrepreneuriat"**, comme le leur a demandé Sarah El Aïry, la secrétaire d'Etat en charge de la Jeunesse et de l'Engagement. Leur rapport vient d'être publié sur le site du ministère de l'EN. (...)

Les deux auteurs s'inquiètent aussi de l'image de la voie professionnelle et proposent d' "informer les jeunes et leurs parents des voies possibles liées aux filières professionnelles dès la 6e" et de "faire savoir que l'enseignement professionnel est aussi celui qui développe des fondamentaux de créativité, de réalisation collective et d'aspects pratiques, et qui permet par la suite de relier les filières professionnelles aux études supérieures". Il faudrait d'ailleurs "créer une filière dédiée à l'entrepreneuriat" dans l'enseignement professionnel", mais aussi faire davantage de place, dans l'enseignement scolaire "à l'expérimentation et à la prise de confiance par l'action (learning by doing)". On pourrait lui donner une reconnaissance académique via "un Passeport de compétences" qui "s'appuierait sur le principe des 'open badges' déjà utilisé à l'échelon européen pour valoriser les expériences de étudiants." Il faudrait encore créer, pour permettre aux jeunes d'entreprendre, "une bourse d'amorçage de projets accessible aux jeunes porteurs de projets".

Article 5 : Orientation : passer du "projet scélérat" à "la fabrique des possibles" (42e colloque de l'AFAE), 30/09/21

"Si j'étais DGESCO aujourd'hui, je me ferais peut-être remercier au bout de quinze jours, mais je ne procéderaï plus de la même façon", reconnaît Jean-Louis Nembrini qui fut DGESCO de 2007 à 2009 et qui est maintenant vice-président de la région Nouvelle-Aquitaine, lors d'une table ronde organisée lors du 42e colloque de l'Association française des acteurs de l'éducation (AFAE) en mars dernier et dont les actes sont publiés ce mois-ci dans la revue de l'association.

Même si le conseil scientifique du colloque, présidé par Françoise Moulin-Civil, ancienne rectrice et ancienne présidente d'université, a choisi pour thème "Parcours, mobilités, territoires, pour une fabrique des possibles" en évitant "avec soin à ne pas utiliser le mot orientation" parce que trop connoté, il s'agissait bien de réfléchir à ce processus complexe qui implique de nombreux acteurs. Et parmi ces acteurs, on trouve **les territoires que JL Nembrini regrette de ne pas avoir suffisamment entendus lors de la création du bac pro en 3 ans et qu'il juge aujourd'hui indispensable d'impliquer dans les réformes structurelles de l'éducation notamment lorsqu'il s'agit de l'orientation.** (...)

Article 6 : Egalité des chances : refonder le tissu associatif, rendre obligatoires les heures consacrées à l'orientation au lycée.. les mesures préconisées par la mission d'information au Sénat, 29/09/21

"On s'est aperçu que l'ascenseur social était cassé et qu'il fonctionnait moins bien qu'il y a une vingtaine d'années" indiquait récemment le sénateur Jean Hingray (Union centriste), président de la **mission d'information sur l'égalité des chances** dont le **rapport**, fruit d'une cinquantaine d'auditions, a été présenté hier, mardi 28 septembre au Sénat.

Monique Lubin, sa rapporteure (SER), en a détaillé lors d'une conférence de presse les conclusions. Elle décrit **"le sentiment que l'avenir d'un trop grand nombre de jeunes paraît écrit"**, avec un poids des déterminismes sociaux qui "reste élevé". Pour elle, "il ne fallait pas se contenter d'évoquer la situation des jeunes en évoquant l'adolescence ou la pré-adolescence", explique-t-elle, d'où son approche consistant à suivre un enfant de sa naissance jusqu'à l'entrée dans l'âge adulte afin d'identifier les facteurs d'inégalités des chances.

“Il faut cesser d'empiler les dispositifs“. La sénatrice les considère trop nombreux, comme une sorte de “maquis“ de mesures hétérogènes et foisonnantes destinées aux jeunes mais non identifiées ou ignorées par ces derniers et leurs familles. Une mise en œuvre qu'elle ne juge pas optimale pour réduire les inégalités, en raison de l' “insuffisance d'impulsion politique“ et d'évaluations régulières qui font aujourd'hui défaut. (...)

Lors de son audition par le Sénat, Eric Charbonnier, analyste à la direction de l'éducation et des compétences de l'OCDE insistait sur la **qualité des filières professionnelles**. Souvent pour lui, “les enfants d'ouvriers ou de familles défavorisées se retrouvent plus facilement en difficulté. Or ces difficultés scolaires incitent à les orienter vers les filières professionnelles. Alors que nous avons besoin aujourd'hui encore plus qu'hier de techniciens compétents, nous observons que les jeunes n'intègrent pas ces filières par vocation, mais par échec scolaire et sont très souvent issus de milieux modestes. **Toutes les réformes qui participent à rehausser la qualité, valoriser ces filières sont importantes.** Chez nos voisins, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse, au Luxembourg ou en Autriche, ces filières facilitent l'insertion des jeunes sur le marché du travail. “

Pour Monique Lubin, **l'orientation doit en effet “être abordée beaucoup plus sérieusement“ et doit être inscrite dans les préoccupations des élèves.** Le rapport déplore un service public de l'orientation qui “ne parvient pas à ouvrir les horizons des élèves, entretenant les phénomènes d'autocensure“. (...)

Article 7 : Protocole sanitaire, salaires des enseignants, assassinat de S. Paty : J-M Blanquer sur France-Info, 28/09/21

Par ailleurs, interrogé sur les salaires des enseignants, Jean-Michel Blanquer indique que **son objectif est que, "sur environ sept ans", la France soit "en tête de l'OCDE en matière de salaire des enseignants"** (ce qui revient à doubler les salaires, ndlr). Également interrogé sur l'anniversaire de l'assassinat de Samuel Paty, il annonce qu'il rendra publiques "bientôt" des initiatives destinées à "sensibiliser les élèves aux valeurs qui sont les nôtres". (...)

- **A écouter : France Info**, « Protocole sanitaire à l'école, port du masque... Le 8h30 Franceinfo de JM Blanquer », 28/09/21

Article 8 : Un collectif propose de repenser notre système scolaire autour de la notion de curriculum, 27/09/21

"Les savoirs des élèves ne servent pas qu'à passer des examens." Cette formule du texte introductif à la rencontre organisée le samedi 20 novembre 2021 à la BNF sous le titre "Pour une politique curriculaire en France" en illustre le propos. Pour le "Collectif d'interpellation du curriculum français", l'enjeu est clair, voulons-nous une "école de la fracture" ou "une école de la culture" ?

Le constat est sans appel : "A la différence d'autres pays, la 'massification' scolaire a eu en France deux conséquences plus marquées qu'ailleurs, un **accroissement de la compétition, avec un échec scolaire qui semble une fatalité pour beaucoup d'élèves d'origine sociale défavorisée**" et "une dévalorisation des diplômes, de plus en plus remplacés par des jugements opaques sur des compétences valorisées sur le marché". L'importance donnée à la sélection "a entraîné une multiplication des filières, des voies, des sections, des options, entre lesquelles se sont créées des hiérarchies" et "on constitue les savoirs en hiérarchie pour répondre à la hiérarchie des filières" en évitant "de s'interroger sur le sens éducatif et éthique des savoirs dont, au fond, on ne sait souvent plus très bien pourquoi on les enseigne".

A cette "École de la fracture", le collectif oppose la **notion de curriculum, laquelle suppose "qu'on se préoccupe de la globalité de ce qu'un élève apprend"** (y compris ce qui ne figure pas explicitement dans les programmes, par exemple se documenter, mais aussi copier-coller sans réflexion critique des éléments d'une encyclopédie, ndlr). Cette notion s'inscrit dans une perspective anthropologique, que "le petit humain" découvre "ce que les hommes ont construit, au fil des millénaires, dans la diversité des sociétés", qu'il puisse "se situer explicitement en référence à l'aventure humaine,

à la diversité humaine ainsi qu'aux valeurs de l'humanité, comme l'égalité des êtres et leur irremplaçabilité". (...)



Article 9 : Les étudiants ont boudé le stage en responsabilité (Réseau des Inspé), 28/09/21

Le Réseau des Inspé a confirmé, lors de sa conférence de rentrée du 27 septembre 2021, que la majorité des étudiants en M2 ont choisi de ne pas opter pour des stages en responsabilité pour cette **rentrée 2021-2022, année de transition pour la mise en place de la réforme de la formation des enseignants**. Des enquêtes sont en cours pour en identifier finement les causes. Le réseau rappelle aussi son objectif d'intégrer 33 % de praticiens de terrain dans les équipes des masters Meef et va proposer de créer "un statut des personnes en service partagé". Il souligne aussi des "points de vigilance".

Ils s'en inquiétaient cet été, la rentrée leur a semble-t-il donné raison. Alors que les Inspé craignaient un désintérêt des étudiants en M2 pour les stages en responsabilité, la majorité d'entre eux n'a en effet pas opté pour ce type de formation, selon le Réseau des Inspé, qui tenait sa conférence de presse de rentrée, le 27 septembre 2021.

Cette année 2021-2022 est dite de "transition" dans la mise en œuvre de la réforme de la formation des enseignants et du **déplacement du concours du M1 au M2, à partir de la session 2022**. Se côtoient ainsi cette année, en M2 dans les masters Meef, les lauréats des concours de la session 2021, qui sont en stage à mi-temps en responsabilité, et ceux qui ont échoué à ce même concours mais qui pourront le passer de nouveau, dans sa nouvelle version, au printemps prochain.

Ces derniers, comme le veut la nouvelle formule du master Meef, ont le choix entre deux types de stage de 12 semaines :

- un stage en responsabilité, à tiers-temps, avec un statut de contractuel
- un stage d'observation.⁵

Seul 1/3 des étudiants dans le 2nd degré est en stage en responsabilité

Selon les chiffres du Réseau des Inspé, qui portent sur une enquête réalisée auprès de 21 instituts (sur 32), 45 % étudiants en M2 Meef 1er degré ont un contrat en responsabilité, **34 % de ceux dans le 2nd degré et 22 % concernant ceux en formation de CPE**. À la marge, un autre phénomène est observé : tous ceux qui ont demandé un stage en responsabilité ne l'ont pas obtenu. En effet, selon des remontées de 17 Inspé cette fois-ci, 65 % des étudiants en formation Meef 1er degré en avaient fait la demande, **50 % pour ceux dans le 2nd degré et 20 % pour ceux en formation CPE**.

Le Réseau indique en outre que les rectorats proposaient, en moyenne, 1 contrat pour 1,6 étudiant dans le 1er degré, 1 contrat pour 1,5 étudiant dans le 2nd degré et 1 contrat pour 3,2 dans les formations CPE. (...)

Comment expliquer ce désaveu pour les stages en responsabilité ? "Il est possible que les étudiants n'aient pas eu assez d'informations, celles-ci étant arrivées assez tardivement et alors que les étudiants étaient en plus en concours", soumet Elsa Lang Ripert.

Autre possibilité, selon elle : **"La crainte de la charge de travail en M2. Ils ont pu se demander : 'Suis-je en capacité de valider le master, d'être en responsabilité et de me concentrer sur le concours ?' Par ailleurs, les frais de déplacement, sur des territoires parfois étendus, qui ne sont pas remboursés, ont pu freiner certains étudiants, de même qu'une forme d'autocensure en raison de l'idée qui circulait qu'il n'y avait pas assez de terrain de stage"**.

Le Réseau des Inspé a lancé une enquête afin de recueillir des données à grande échelle et confirmer, ou non, ces hypothèses. Il s'agira également de savoir si la rémunération - de **865 € bruts par**

mois, alors que les stages sous l'ancienne formule, réalisés en tant que fonctionnaire-stagiaire, étaient payés environ 1 450 € nets - a aussi pu être un frein. Comme pour d'autres sujets, le réseau appelle à la patience et a lancé plusieurs enquêtes pour évaluer les conséquences de la réforme. (...)



Article 10 : Une enquête sur la formation au métier enseignant, 28/09/21

" Partant du constat d'une baisse d'attractivité du métier en France et à l'étranger, cette étude longitudinale vise à identifier les facteurs de motivation et de réussite parmi les futurs éducateurs afin de soutenir la formation et la bonne insertion au sein des métiers de l'éducation, du M1 jusqu'à la deuxième année de titularisation". Fernando Nuñez Regueiro et Nadia Leroy (Université Grenoble Alpes) lancent une enquête auprès des étudiants en formation pour devenir enseignant sur 1er et du 2d degré ou CPE. Le questionnaire dure 3 à 5 minutes.



Article 11 : Comment l'État veut s'emparer des données pour améliorer la gestion de ses RH, 01/10/21

En même temps que tous les autres ministères, celui de la Transformation et de la Fonction publiques a publié sa feuille de route pour *"transformer l'action et la fonction publiques par la donnée"*. Elle prévoit notamment l'exploitation des données sur les ressources humaines pour améliorer la gestion et mieux piloter la politique salariale de l'État.

Depuis cet été, chaque ministère s'est doté de sa propre feuille de route *"données, codes sources et algorithmes"*. Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, qui coordonne la politique de la donnée pour le Premier ministre, n'échappe pas à la règle. Sa propre feuille de route, publiée le 27 septembre, contient 50 actions principalement axées sur l'ouverture de données et leur partage avec les autres administrations.

Pour le ministère, cette feuille de route doit permettre, *"grâce à la donnée"* de *"rendre plus efficace, innovante et transparente la transformation même de l'État, tant en matière d'amélioration de la qualité des services publics, de simplification des procédures et d'allègement des contraintes, que de pilotage et d'évaluation des réformes"*, mais aussi, pour ce qui est de la fonction publique, de *"rénewer grâce aux données la gestion des ressources humaines dans les administrations, de piloter la politique salariale ou encore de bâtir de meilleures mesures relatives à l'égalité des carrières professionnelles et des rémunérations"*. (...)

Article 12 : Sondage exclusif : les conditions de travail se sont dégradées depuis la crise, 21/09/21

De meilleures relations avec la hiérarchie, améliorer les rythmes et horaires de travail, équilibrer vie privée et vie professionnelle : c'est le top 3 de ce qui permettrait d'améliorer la qualité de vie au travail, selon les agents publics interrogés par l'Ifop pour *Acteurs publics* et Relyens.

Alors que la crise sanitaire se prolonge, celle-ci vient ternir le constat sinon globalement positif que font les fonctionnaires concernant leurs conditions de travail. Et l'impact de la crise vient s'ajouter à plusieurs points de vigilance et d'amélioration déjà bien identifiés par les agents des différentes fonctions publiques. (...)



Enquête réalisée pour le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'innovation, Opinion des néo bacheliers sur parcoursup, septembre 2021



1 010 néo bacheliers (sur la base des fichiers fournis par le ministère), constituant un échantillon d'inscrits sur Parcoursup en 2021 et ayant été admis ou non dans une formation.

➔ **A lire aussi :** Le Café Pédagogique, « Parcoursup : Le satisfecit facile du MESRI », 01/10/21

Paru au J.O. n°0228 du 30 septembre 2021

Décret n° 2021-1246 du 29 septembre 2021 relatif au traitement de données à caractère personnel dénommé « Livret de parcours inclusif » (LPI)

Publics concernés : les élèves de la maternelle au lycée des établissements publics ou privés sous contrat ayant des besoins éducatifs particuliers ; les responsables légaux et personnes en charge de ces élèves ; les personnels de l'éducation nationale assurant la prise en charge de ses élèves, à savoir : les inspecteurs de l'éducation nationale, le chef d'établissement ou le directeur d'école, les professeurs, les enseignants référents à la scolarisation des élèves en situation de handicap (ERSEH), les médecins de l'EN, les psychologues de l'EN, les CPE.

Objet : création d'un traitement de données dénommé « Livret de parcours inclusif ».

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le décret prévoit la création, par le ministère de l'EN, de la jeunesse et des sports, d'un traitement de données à caractère personnel dénommé « Livret de parcours inclusif ». Il définit les finalités du traitement, les catégories de données à caractère personnel enregistrées dans le traitement, les destinataires de ces données, les droits reconnus aux personnes concernées au titre du règlement 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) ainsi que leurs modalités d'exercice.

Art.2 - Le traitement mentionné à l'article 1er a pour finalité **d'améliorer la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers pour lesquels sont envisagés ou mis en œuvre un ou plusieurs des dispositifs** mentionnés à l'annexe au présent décret, afin de leur proposer une réponse pédagogique adaptée à la situation de chacun. A cet effet, le traitement a plus particulièrement pour finalités :

- 1° De **mutualiser dans un document unique** l'ensemble des informations concernant la situation d'un élève à besoins éducatifs particuliers, afin de faciliter le travail de l'équipe pédagogique pour l'élaboration de la proposition d'accompagnement, et, le cas échéant, la mise en œuvre de solutions différenciées en fonction de la situation propre à chaque élève ;
- 2° De **mettre à la disposition des équipes pédagogiques**, à travers une banque de données incluse dans l'application, toutes les ressources pédagogiques disponibles en matière d'aménagements et d'adaptations ;
- 3° De **simplifier les procédures** par lesquelles l'équipe pédagogique complète et édite les documents relatifs à la mise en œuvre, pour un élève, d'un de ces dispositifs ;
- 4° De **permettre des échanges d'informations** concernant un élève avec les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour la mise en œuvre des projets personnalisés de scolarisation (PPS) ;

5° De **permettre aux responsables légaux et à l'élève de plus de quinze ans de consulter**, par le biais d'un téléservice, les informations relatives à la scolarisation de l'élève et d'extraire les données qui leur sont utiles.

Ce traitement a également une finalité statistique. (...)

- ➔ **A consulter aussi** : JORF n°0233 du 6 octobre 2021, Arrêté du 30 septembre 2021 précisant la liste des données traitées dans le traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Livret de parcours inclusif » et les accès à ces données

Paru au B.O. n°36 du 30 septembre 2021

Note de service du 22-9-2021, Calendrier 2022 du DNB, des baccalauréats, des CAP et du brevet de technicien

I - Diplôme national du brevet

A - Métropole, départements et régions d'outre-mer (Drom), Maroc

1 - Épreuves écrites communes

Les épreuves écrites du DNB communes à tous les candidats auront lieu les **jeudi 30 juin et vendredi 1er juillet 2022 pour la session normale** et les **lundi 12 et mardi 13 septembre 2022 pour la session de remplacement**, selon les modalités définies respectivement en annexes I et II (heure de Paris). (...)

B - Polynésie française

Le vice-recteur arrêtera les dates et horaires des épreuves.

Il devra communiquer impérativement, pour information, les calendriers correspondants à la direction générale de l'enseignement scolaire - mission du pilotage des examens. (...)

Baccalauréat professionnel

Pour la métropole, La Réunion, Mayotte, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Polynésie française, les épreuves écrites de l'examen du baccalauréat professionnel sont fixées les **mardi 14, mercredi 15, jeudi 16, vendredi 17 juin, et du lundi 20 au vendredi 24 juin 2022**.

Les épreuves écrites du domaine général auront lieu respectivement :

- le **mardi 14 juin 2022** pour celles de français et pour celles d'histoire-géographie et enseignement moral et civique ;
- le **mercredi 15 juin 2022** pour celles de prévention, santé et environnement et pour celles d'économie-droit et d'économie-gestion ;
- le **jeudi 16 juin 2022** pour celles d'arts appliqués et cultures artistiques ;
- le **jeudi 23 juin 2022** pour celles de langues vivantes A (dans la mesure du possible, la partie écrite et la partie orale se dérouleront le même jour) ;
- le **vendredi 24 juin 2022** pour celles de langues vivantes B (dans la mesure du possible, la partie écrite et la partie orale se dérouleront le même jour). (...)

Les épreuves écrites de remplacement concernées se dérouleront **mardi 6, mercredi 7, jeudi 8, vendredi 9 septembre et du lundi 12 au vendredi 16 septembre 2022**.

Les épreuves écrites du domaine général sont fixées respectivement :

- le **mardi 6 septembre 2022** pour celles de français et celles d'arts appliqués et cultures artistiques ;
- le **mercredi 7 septembre 2022** pour celles d'histoire-géographie et enseignement moral et civique et celles de prévention, santé et environnement ;
- le **jeudi 8 septembre 2022** pour celles d'économie-droit et celles d'économie-gestion ;
- le **jeudi 15 septembre 2022** pour celles de langues vivantes A (dans la mesure du possible, la partie écrite et la partie orale se dérouleront le même jour) ;
- le **vendredi 16 septembre 2022** pour celles de langues vivantes B (dans la mesure du possible, la partie écrite et la partie orale se dérouleront le même jour). (...)